

Assurance-vie et capital investissement

Le vrai départ en 2017 ?

En 2015, la loi Macron a ouvert l'assurance-vie aux FCPR. Quel est le potentiel de ces nouveaux investissements ? **Ce marché est-il amené à se développer ? L'éclairage de Daniel Collignon, Directeur général de Spirica, l'un des premiers assureurs à s'être lancé.**

L'ouverture de l'assurance-vie aux FCPR laisse aujourd'hui entrevoir de nouvelles perspectives, quelles sont-elles ?

Compte-tenu du contexte économique et financier, cette nouvelle nature d'investissement peut présenter une réelle opportunité pour le souscripteur. Si les FCPR sont bien choisis, on peut attendre raisonnablement des rendements de 5 à 10 %. Autre avantage : une faible volatilité avec des produits qui, pour l'essentiel, ne sont pas cotés.

La loi Macron a-t-elle levé certains freins ?

L'un de ses objectifs était de libérer les assureurs du risque de liquidité, qui pouvait s'avérer un frein pour certains d'entre eux. En cas de rachat du contrat, ceux-ci peuvent désormais décider de remettre à l'assuré des parts du FCPR, plutôt que la valeur en cash de ces parts. Chez Spirica, nous préférons ne pas nous servir de cette clause, que nous trouvons difficilement applicable. Nous continuerons à assurer

la liquidité des FCPR souscrits par nos clients. C'est un gage de sécurité et de confiance pour eux.

Malgré tout, pourquoi y a-t-il peu d'initiatives sur le marché ?

En 2015, le démarrage a été compliqué. Les distributeurs manquaient de visibilité. Les FCPR sortaient d'une période où ils permettaient à des personnes qui avaient vendu leur entreprise de différer leur impôt sur les plus-values ; ils avaient du mal à leur imaginer un autre objectif. Mais, le regain d'intérêt que connaissent actuellement les FCPR, dans un contexte de taux bas, va rendre ces supports plus attractifs. À mon sens, 2017 sera l'année du vrai démarrage de leur commercialisation. Chez Spirica, nous réfléchissons à de nouveaux « packages » assurance-vie incluant FCPR, immobilier et fonds classiques, pour convaincre les porteurs de fonds en euros de se tourner vers cette nouvelle classe d'actifs.

En quoi ces nouveaux produits peuvent-ils aider à financer les PME ?

Le jour où ils vont commencer à bien se commercialiser, ils vont drainer énormément d'argent vers les entreprises non cotées et donc les PME. Les contrats d'assurance-vie représentent 1 600 Mds€ d'encours, et ils peuvent être investis jusqu'à 10 % en FCPR. En supposant qu'il n'y ait que 5 % des contrats qui utilisent ce type de placement, cela représente tout de même une manne de près de 8 Mds€.



Daniel Collignon
Directeur général de Spirica